



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
5 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties non visées

à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Note révisée du secrétariat*

Résumé

La quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention s'est tenue à St. Mary's (Antigua-et-Barbuda) du 24 au 26 mars 2011. Le Groupe consultatif d'experts a analysé les résultats de l'enquête portant sur les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires de gaz à effet de serre. En outre, il a étudié le document de travail passant en revue ses supports de formation existants, en vue de donner des indications concernant leur révision, et le rapport de l'atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) ont rencontrées pour élaborer leurs communications nationales les plus récentes, afin d'adresser à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des recommandations, selon que de besoin. Le présent rapport résume l'issue des débats du Groupe consultatif d'experts liés à l'accomplissement de son mandat concernant l'assistance technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin de pouvoir y inclure les résultats des débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier organisé du 21 au 23 mars 2011 et à la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, tenue du 24 au 26 mars 2011.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	3
A. Contexte et mandat	1–4	3
B. Objet de la présente note	5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6–8	4
II. Travaux de la quatrième réunion du Groupe consultatif d’experts	9–18	4
A. Élection du Rapporteur.....	14	5
B. Organisation des travaux	15–18	5
III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts.....	19–29	6
IV. Organisation des activités futures du Groupe consultatif d’experts.....	30–34	8
A. Organisation des travaux du Groupe consultatif d’experts en 2011	30–33	8
B. Dates et lieu de la prochaine réunion.....	34	9
V. Questions diverses	35–37	9
 Annexe		
Recommandations relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des «Directives pour l’établissement des communications nationales des Parties non visées à l’annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l’annexe I ont rencontrées pour établir leurs communications nationales les plus récentes		10

I. Introduction

A. Contexte et mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) pour une période de trois ans allant de 2010 à 2012 afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Le Groupe consultatif d'experts a établi son programme de travail pour 2010-2012¹ à sa première réunion, tenue à Bonn (Allemagne) du 29 au 31 mars 2010. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) en a pris note avec satisfaction à sa trente-deuxième session².

3. Conformément à son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a organisé un atelier pour échanger des vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération dans une révision future des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (ci-après dénommées les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I), compte tenu des difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes. L'atelier s'est déroulé à St. Mary's (Antigua-et-Barbuda) du 21 au 23 mars 2011. Le rapport de l'atelier³, qui fait l'objet d'un additif au présent document, a été étudié par le Groupe consultatif d'experts; les recommandations du Groupe sont récapitulées dans l'annexe du présent document.

4. En 2010, le Groupe consultatif d'experts a effectué deux enquêtes correspondant, l'une aux alinéas *a* et *b*, l'autre à l'alinéa *c* du paragraphe 2 de son mandat énoncé dans l'annexe de la décision 5/CP.15. Une analyse des résultats de la première enquête, faisant l'objet d'un rapport technique⁴, a été présentée au SBI en décembre 2010 pour examen. La deuxième enquête, portant sur l'alinéa *c* du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts, visait à recueillir des renseignements sur les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires des gaz à effet de serre (GES), afin d'évaluer les besoins recensés. À sa quatrième réunion, le Groupe consultatif d'experts a analysé les résultats de cette enquête, qui font l'objet d'un additif⁵ au présent document.

B. Objet de la présente note

5. On trouvera dans le présent rapport un résumé des débats du Groupe consultatif d'experts consacrés à la révision de ses supports de formation existants, un compte rendu des travaux de l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 3, y compris les recommandations du Groupe, et une analyse des résultats de l'enquête correspondant à

¹ Figurant dans l'annexe I du document FCCC/SBI/2010/INF.2.

² FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

³ FCCC/SBI/2011/5/Add.1.

⁴ FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

⁵ FCCC/SBI/2011/5/Add.2.

l'alinéa *c* du paragraphe 2 du mandat du Groupe. On y trouvera également un résumé des débats sur l'organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts en 2011.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives pour l'exécution de son mandat, concernant notamment les activités à mettre en œuvre en 2011, afin de répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I qui sont liées à l'établissement de leurs communications nationales.

7. Le SBI voudra peut-être aussi inviter les Parties qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts, s'agissant en particulier des ateliers de formation prévus en 2011, et inviter les programmes multilatéraux et bilatéraux d'appui à collaborer avec le Groupe pour apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'élaboration de leurs communications nationales.

8. Le SBI pourrait en outre prendre en considération les incidences de la cessation du Programme d'appui à l'établissement des communications nationales en 2012 et le fait qu'aucune disposition n'a été prise concernant la fourniture d'une assistance technique sous quelque forme que ce soit en vue de soutenir l'élaboration des prochaines communications nationales (les troisièmes, dans la plupart des cas) des Parties non visées à l'annexe I.

II. Travaux de la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts

9. La quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué a eu lieu immédiatement à la suite de l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 3 visant à échanger des vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération dans une révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, compte tenu des difficultés rencontrées par ces Parties pour établir leurs communications nationales les plus récentes.

10. L'objectif de la réunion était de faciliter la révision des supports de formation existants du Groupe consultatif d'experts, d'adresser au SBI des recommandations sur les éléments à prendre en considération dans une révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et d'analyser les résultats de l'enquête correspondant à l'alinéa *c* du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts, afin de recenser les problèmes communs et les moyens qui pourraient faciliter la mise au point et la pérennisation des processus d'établissement des communications nationales.

11. Dix-neuf membres du Groupe consultatif d'experts (originaires de l'Algérie, de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Finlande, du Ghana, du Guatemala, du Japon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République-Unie de Tanzanie, de Sri Lanka, du Swaziland, de la Suisse, de la Thaïlande et de l'Union européenne), y compris deux experts représentant le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont participé à la réunion.

12. M^{me} Sangchan Limjirakan (Thaïlande), qui venait d'accéder à la présidence du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion en remerciant Antigua-et-Barbuda de l'accueillir et en souhaitant la bienvenue aux membres. La Présidente a fait ressortir

l'importance de la réunion, qui contribuait à l'accomplissement du mandat du Groupe consultatif d'experts en posant les fondements des activités de renforcement des capacités à réaliser en 2011 en vue d'aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales.

13. La Présidente a fait savoir que M^{me} Patience Dampsey (Ghana) avait remplacé M^{me} Madeleine Diouf (Sénégal), du Groupe des États d'Afrique, et que deux autres membres devaient être désignés, l'un par le Groupe des États d'Asie et l'autre par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

A. Élection du Rapporteur

14. Le secrétariat a signalé que, comme M^{me} Limjirakan, Rapporteuse sortante, assurait à présent les fonctions de présidente, les membres du Groupe consultatif d'experts devaient élire un nouveau rapporteur, conformément au paragraphe 6 de l'annexe de la décision 3/CP.8 et à la décision 5/CP.15. Les membres du Groupe consultatif d'experts originaires de Parties non visées à l'annexe I ont désigné M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), qui a été élue au poste de rapporteur.

B. Organisation des travaux

15. La Présidente a décrit l'organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts pour la réunion. Elle a indiqué que des rapports techniques seraient établis à l'intention du SBI, pour examen à sa trente-quatrième session. Elle a aussi précisé que le Groupe consultatif d'experts poursuivait un triple objectif à cette réunion:

a) Examiner plus avant les contributions à intégrer dans les supports pédagogiques actuels du Groupe consultatif d'experts pour les actualiser en prévision des ateliers régionaux de formation qui auraient lieu en 2011 et 2012;

b) Adresser au SBI des recommandations, selon que de besoin, au sujet des éléments à prendre en considération dans une révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, compte tenu des difficultés rencontrées par celles-ci dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes;

c) Produire un rapport technique sur les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires de GES, conformément à l'alinéa c du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts.

16. La Présidente a proposé que les membres constituent trois groupes thématiques (inventaires nationaux de GES; évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation; et évaluation de l'atténuation) pour examiner les supports pédagogiques, en fonction des domaines de formation jugés prioritaires.

17. Le Groupe consultatif d'experts a examiné le projet de rapport de l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 3. Il a étudié ce rapport dans le cadre de cinq groupes thématiques (inventaires nationaux de GES; programmes comportant des mesures destinées à faciliter une adaptation appropriée aux changements climatiques; programmes comportant des mesures destinées à atténuer les changements climatiques; autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention; et difficultés et lacunes relevées et ressources financières, moyens techniques et capacités nécessaires pour y remédier), afin d'adresser au SBI, pour examen, des recommandations selon que de besoin sur les éléments à prendre en

considération dans une révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

18. En vue de produire un rapport technique sur les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires de GES, la Présidente a proposé que les membres travaillent dans le cadre de quatre groupes thématiques (problèmes institutionnels; problèmes financiers; systèmes d'inventaire et de données sur les GES; et renforcement des capacités et domaines transversaux) pour analyser les résultats de l'enquête correspondant à l'alinéa *c* du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts et élaborer des recommandations. Le Groupe consultatif d'experts a pris note du faible taux de réponse à l'enquête et a constaté que l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 3 apportait des contributions supplémentaires aux recommandations du Groupe, vu que les Parties avaient partagé à la fois les difficultés rencontrées, les leçons à retenir et les pratiques optimales à appliquer dans l'établissement de leurs communications nationales.

III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts

19. Le Groupe consultatif d'experts a recensé les activités à réaliser pour s'acquitter de son mandat actuel concernant la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I⁶, à savoir:

a) Apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I en se fondant sur ses supports de formation actualisés;

b) Formuler des recommandations, selon qu'il convient, sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I en tenant compte des difficultés qu'elles ont rencontrées pour établir leurs communications nationales les plus récentes;

c) Dispenser des conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires de GES, en continu.

1. Assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I sur la base des supports de formation actualisés

20. Le Groupe consultatif d'experts a examiné la question de la révision des supports de formation, en insistant sur le fait qu'il fallait établir un ordre de priorité pour planifier la mise à jour de ces supports, qui fourniront une importante contribution à l'exécution de ses activités au cours des ateliers régionaux de formation prévus conformément à son programme de travail. Les membres ont discuté de la façon dont les ateliers seraient répartis. Il a été décidé que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes accueillerait le premier atelier de formation sur les inventaires nationaux de GES, que le premier atelier de formation consacré à l'atténuation aurait lieu en Asie et que le premier atelier de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation serait organisé en Afrique. Le Groupe consultatif d'experts, avec le concours du secrétariat, établirait le cahier des charges des

⁶ Décision 5/CP.15, annexe, par. 2, al. *a* à *c*.

consultants chargés d'actualiser les supports de formation en prévision des ateliers, qui devraient avoir lieu au second semestre de 2011.

21. Les membres ont constitué trois groupes thématiques (inventaires nationaux de GES, évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, et évaluation de l'atténuation), qui ont élaboré des recommandations sur les éléments à prendre en considération dans la mise à jour des supports de formation correspondants.

22. Concernant l'actualisation des supports pédagogiques consacrés aux inventaires nationaux de GES, le Groupe consultatif d'experts a décidé que la nouvelle version tiendrait compte des enseignements que les Parties ont retirés de leurs efforts visant à gérer de façon durable le processus d'établissement de ces inventaires. Les supports de formation actualisés devraient prendre en considération les documents ci-après du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC): *Lignes directrices 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, *Recommandation du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et *Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie*.

Les membres sont convenus que l'atelier régional de formation du Groupe consultatif d'experts sur les inventaires nationaux de GES devrait proposer une formation pratique, notamment des exercices sur l'analyse par grande catégorie, l'évaluation des incertitudes, ainsi que l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité. En outre, les membres ont jugé utile d'introduire divers outils élaborés par d'autres organisations ou programmes régionaux de renforcement des capacités, tels que la base de données du GIEC sur les coefficients d'émission et le logiciel ALU (Inventaire national des gaz à effet de serre pour l'agriculture et l'utilisation des terres) mis au point par l'Université de l'État du Colorado. Il a également été convenu d'intégrer dans les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* une introduction qui pourrait constituer une source de données et d'informations récentes sur les inventaires nationaux de GES.

23. Le Groupe consultatif d'experts a décidé qu'il convenait d'actualiser les supports de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation en s'en tenant à la structure actuelle. Les supports de formation complémentaires devraient comprendre la documentation relative aux meilleures pratiques, des ensembles de données destinés à faciliter le recours aux travaux de modélisation des changements climatiques, ainsi que de nouveaux modèles de présentation tenant compte des questions transversales en matière d'adaptation.

24. Les membres ont décidé que les supports de formation concernant l'évaluation de l'atténuation seraient actualisés, notamment les parties consacrées aux données d'activité, à l'utilisation de modèles et aux méthodes.

25. Le Groupe consultatif d'experts a demandé au secrétariat de mettre en ligne les supports de formation suivant un mode interactif et de permettre aux participants aux ateliers de faire part de leurs avis sur le contenu des ateliers dont il est question ci-dessus au paragraphe 20.

26. Les membres ont examiné d'autres questions transversales, notamment les besoins de renforcement des capacités et la prise en considération des corrélations entre les changements climatiques et les politiques de développement national. Compte tenu de ces besoins, le Groupe consultatif d'experts mettra au point des supports de formation supplémentaires prévoyant des outils multisectoriels dans les trois domaines thématiques mentionnés ci-dessus au paragraphe 21, y compris des conseils pratiques sur l'amélioration des compétences des équipes techniques nationales en matière d'organisation et de gestion.

2. Recommandations sur les éléments à envisager lors d'une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention»

27. Le Groupe consultatif d'experts a examiné le projet de rapport de l'atelier consacré aux échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération dans la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et a formulé des recommandations sur la question à l'intention du SBI, pour examen à sa trente-quatrième session. Ces recommandations figurent dans l'annexe du présent document.

3. Conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement en continu des communications nationales, y compris des inventaires de gaz à effet de serre

28. Les membres ont constitué quatre groupes thématiques (problèmes institutionnels, problèmes financiers, systèmes d'inventaires et de données sur les GES et renforcement des capacités et domaines transversaux) pour analyser les résultats de l'enquête correspondant à l'alinéa c du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts. Ces groupes thématiques ont rédigé des rapports, y compris des recommandations, sur la base des résultats de l'analyse, et ont rendu compte de leurs conclusions au Groupe consultatif d'experts en vue d'une rétroaction. Les membres ont procédé à des échanges de vues constructifs sur les principales conclusions, en tenant compte des résultats contradictoires obtenus dans le cadre de l'enquête, et en harmonisant les rapports établis par les groupes thématiques, ainsi que les messages clés, qui sont reproduits dans l'annexe du présent document.

29. Les groupes thématiques ont analysé les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires de GES, et ont recensé les principales difficultés auxquelles se heurtent les Parties non visées à l'annexe I. Des informations sur les problèmes de ce type figurent au chapitre IV du document FCCC/SBI/2011/5/Add.2, qui rassemble les recommandations découlant de cette analyse, de façon à tenir compte des difficultés communes, des options et des études de cas/meilleures pratiques dont les pays ont connaissance et des moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus en vue de l'établissement des communications nationales.

IV. Organisation des activités futures du Groupe consultatif d'experts

A. Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts en 2011

30. Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités ci-après du Groupe consultatif d'experts prévues pour 2011, telles qu'elles figurent dans le programme de travail du Groupe, à savoir:

- a) Élaboration de documents techniques devant être examinés par le SBI à sa trente-quatrième session;
- b) Préparation de l'atelier du Groupe consultatif d'experts sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le

maintien d'équipes techniques nationales, en vue de l'établissement en continu des communications nationales, y compris les inventaires de GES;

c) Mise à jour des supports de formation du Groupe consultatif d'experts en vue de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

31. Le Groupe consultatif d'experts est convenu de la conception et du mode d'organisation d'un atelier visant à faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui aurait lieu immédiatement après la trente-quatrième session du SBI, les 20 et 21 juin 2011.

32. Un représentant du Gouvernement chilien a déclaré que son pays était disposé à accueillir l'atelier régional de formation sur les inventaires nationaux de GES pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui aura lieu en principe du 5 au 9 septembre 2011. Le Groupe consultatif d'experts a remercié le Gouvernement chilien de son offre, qu'il a acceptée. La Présidente a proposé que la cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts se tienne à l'occasion de cet atelier régional de formation les 12 et 13 septembre 2011, au même endroit.

33. Le Groupe consultatif d'experts a également accepté une offre faite par le PNUE d'accueillir en son siège à Nairobi (Kenya) l'atelier régional de formation pour l'Afrique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Il a été convenu que les dates et lieux des ateliers de formation pour l'Afrique et l'Asie seraient déterminés ultérieurement, en attendant la décision du Bureau de la Conférence des Parties sur le calendrier des sessions éventuelles des groupes de travail spéciaux.

B. Dates et lieu de la prochaine réunion

34. La Présidente a proposé que le Groupe tienne sa prochaine session à Santiago (Chili) les 12 et 13 septembre 2011 pour faire le point sur ses activités et définir son programme de travail futur.

V. Questions diverses

35. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont envisagé les synergies possibles avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA). La Présidente du Groupe consultatif d'experts, avec le concours du secrétariat, assurera la liaison avec le Président du Groupe d'experts des PMA pour examiner les activités apparentées susceptibles de figurer dans les programmes de travail des deux groupes, de façon à éviter les doubles emplois et à étudier des moyens de combiner éventuellement les activités de formation, concernant en particulier l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Un membre du Groupe consultatif d'experts, qui est également membre du Groupe d'experts des PMA, examinera cette question.

36. Il a été question de la façon dont la décision 1/CP.16 des Accords de Cancún pourrait influencer sur la présentation ultérieure d'informations dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

37. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont proposé que le secrétariat, en fonction des ressources disponibles, traduise les supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts dans d'autres langues de l'ONU.

Annexe

Recommandations relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I ont rencontrées pour établir leurs communications nationales les plus récentes

1. À sa quatrième réunion, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) a déterminé les aspects transversaux à prendre en considération en vue de réviser les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», à savoir:

- a) Examiner l'utilité et la raison d'être des divers éléments d'information et adapter les directives en conséquence pour éviter la répétition d'éléments d'information;
- b) Clarifier la teneur de chacun des chapitres des directives et fournir des précisions suffisantes pour guider l'établissement des communications, en veillant à ce que les différents éléments restent aussi simples que possible;
- c) Envisager d'utiliser des tableaux et des annexes;
- d) Encourager les Parties à adopter une démarche globale pour établir leurs communications nationales, plutôt que d'élaborer séparément chaque élément thématique;
- e) Recenser les besoins de renforcement des capacités et les lacunes à combler dans des secteurs d'une importance cruciale, notamment en faisant appel à l'aide des centres régionaux d'excellence.

2. On trouvera ci-après un résumé des recommandations du Groupe consultatif d'experts relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des directives, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 1:

Tableau 1

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
1	Présentation de données sur plusieurs années (dates importantes et séries chronologiques comprenant les années les plus récentes) pour comprendre l'évolution des émissions, en tenant compte: <ul style="list-style-type: none"> • Des capacités et des conditions propres au pays; • De la comparabilité; • De la nécessité de revoir les estimations des années précédentes. 	7

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
2	<p>Relèvement du niveau d'ambition de façon à appliquer les Recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux (en particulier les aspects ci-après) pour améliorer la qualité des inventaires concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des catégories clefs; • L'évaluation des incertitudes; • L'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité (AQ/CQ). 	11
3	<p>Description détaillée du dispositif institutionnel mis en place pour pérenniser le processus d'établissement des inventaires des gaz à effet de serre (documentation, AQ/CQ, système d'archivage et plan d'amélioration de l'inventaire, par exemple):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait être utile de prévoir un modèle de présentation ou un plan d'ensemble. 	13
4	<p>Amélioration de la qualité des données par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et utilisation de coefficients d'émission par pays pour les principales catégories identifiées par l'analyse des catégories clefs, dans la mesure du possible; • Amélioration de la collecte et de l'analyse des données d'activité; • Mise en commun, dans une plus large mesure, des coefficients d'émission par pays par le biais de la base de données relatives aux coefficients d'émission du GIEC et parmi les Parties non visées à l'annexe I de la Convention. 	21
5	<p>Description détaillée des méthodes, des coefficients d'émission et des données d'activité utilisés par les Parties pour estimer les émissions/absorptions, selon le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait être utile de prévoir un modèle de présentation ou un plan d'ensemble. 	21
6	Amélioration des tableaux de notification pour y inclure plus d'informations	22 et 23
7	<p>Utilisation systématique des tableaux de notification améliorés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations présentées seraient de meilleure qualité si les Parties utilisaient systématiquement les tableaux de notification améliorés. 	22 et 23
8	Utilisation systématique du logiciel élaboré au titre de la Convention	22 et 23

Tableau 2

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les programmes comportant des mesures destinées à faciliter une adaptation appropriée aux changements climatiques</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
1	<p>Application de la Convention et recours à des cadres directifs, tels que des programmes nationaux d'adaptation, des plans et des politiques pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures d'adaptation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renvoi aux meilleures pratiques documentées et aux enseignements tirés de l'élaboration de stratégies, plans et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de l'expérience procurée par l'établissement des communications nationales antérieures^a; • Évaluation et classement par ordre de priorité des mesures d'adaptation pour aider les Parties à hiérarchiser ces mesures, y compris, s'il y a lieu, les coûts liés aux stratégies et mesures d'adaptation considérées comme prioritaires^b. 	28, 35 et 36
2	<p>Évaluations de la vulnérabilité, comprenant des méthodes/outils pour évaluer les stratégies et mesures d'adaptation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la liste de référence en fonction des progrès accomplis dans la science des changements climatiques; mise à jour de la liste de référence pour fournir des exemples de pratiques optimales en matière de méthodes/outils, y compris les systèmes de gestion des données qu'il est recommandé aux Parties d'utiliser; • Latitude à accorder dans le choix de méthodes/scénarios particulièrement adaptés à tel ou tel secteur; • Utilisation d'outils/modèles se prêtant à l'évaluation des différents secteurs, dont les modèles d'évaluation intégrée, en tenant compte en particulier des effets transversaux des changements climatiques; • Établissement et utilisation, s'il y a lieu, d'indices nationaux de vulnérabilité climatique dans le cadre des évaluations de la vulnérabilité, répondant à la définition de la vulnérabilité établie dans la Convention et à utiliser en particulier pour identifier les zones, les groupes et les secteurs les plus vulnérables. Les indices de vulnérabilité peuvent s'avérer utiles pour hiérarchiser les projets dans un pays donné aux fins de la mobilisation des ressources et de l'exécution ultérieure du projet. 	29, 30 et 31

<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les programmes comportant des mesures destinées à faciliter une adaptation appropriée aux changements climatiques</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
<p>3 Utilisation de scénarios climatiques et, s'il y a lieu, de scénarios socioéconomiques pour l'évaluation des effets des changements climatiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En vue d'analyser les effets des changements climatiques et la vulnérabilité à ces effets, utilisation, s'il y a lieu, de données climatologiques historiques et actuelles et de scénarios climatiques fondés sur des projections, en mettant à profit l'expérience tirée de l'établissement des communications nationales antérieures; • Établissement, à l'intention des Parties, d'une liste de référence énumérant les documents/sites Web consacrés aux meilleures pratiques et à l'application de divers scénarios, en indiquant ceux qui sont les mieux adaptés aux conditions nationales et régionales, y compris les pratiques optimales ainsi que les problèmes recensés par les Parties dans l'utilisation de scénarios climatiques et/ou socioéconomiques; • Établissement d'une liste des centres régionaux d'excellence et/ou des pays qui élaborent en continu des scénarios climatiques/socioéconomiques. 	33 et 34
<p>4 Questions diverses:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur les synergies entre les Conventions de Rio, en suivant une démarche globale pour établir les communications nationales plutôt que d'élaborer séparément chaque élément thématique; • Rapport sur l'application de programmes et de mesures d'adaptation et, s'il y a lieu, les leçons retenues depuis les communications nationales précédentes. 	

^a Le secrétariat, agissant en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, est encouragé à fournir une documentation de ce type sur les meilleures pratiques et les leçons à retenir.

^b Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et d'autres stratégies d'adaptation peuvent compléter les communications nationales.

Tableau 3

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les programmes comportant des mesures destinées à atténuer les changements climatiques</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
1	<p>Démarches méthodologiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de méthodes pour évaluer les incidences socioéconomiques et environnementales des mesures d'atténuation; • Élargissement de la liste des outils/méthodes disponibles figurant dans la note de bas de page se rapportant au paragraphe 39 de l'annexe de la décision 17/CP.8 (publications du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, par exemple), à inclure probablement sous la forme d'une annexe aux lignes directrices. 	38 et 39 (y compris la note de bas de page)
2	<p>Informations à communiquer</p> <p>Éléments généraux à prendre en considération:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point plus poussée des directives pour laisser une certaine latitude en fonction de la situation nationale (de façon à ce qu'elles n'aient pas un caractère trop prescriptif); • Nécessité de donner des indications sur le dispositif institutionnel à prévoir; • Nécessité de fournir des informations de base sur un cadre national pour l'adaptation. 	
3	<p>Éléments à prendre en considération:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de fournir des informations sur l'objectif et l'application des mesures d'atténuation; • Concernant les résultats, nécessité de fournir plus d'informations sur les émissions évitées, la limitation du rythme d'accroissement des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des absorptions par les puits; • Nécessité d'inclure des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (amélioration des coefficients d'émission par exemple); • Utilité de tableaux et de graphiques. 	40

Tableau 4

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts relatives aux autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
1	<p>Dispositions prises pour intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans l'élaboration des politiques</p> <p>Brève description des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens par lesquels les questions liées aux changements climatiques (adaptation, atténuation et inventaires nationaux des gaz à effet de serre) sont ou seront en principe prises en considération dans les cadres pertinents de planification aux niveaux national et sectoriel; • Politiques, stratégies et programmes nationaux relatifs aux changements climatiques qui ont été adoptés, y compris les structures institutionnelles prévues pour les mettre en œuvre. 	41
2	<p>Recherche et observation systématique dans le domaine des changements climatiques</p> <p>Communication d'informations sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état des programmes nationaux et/ou régionaux de recherche et d'observation systématique, y compris les lacunes recensées et les difficultés rencontrées; • Volume de l'assistance internationale requise pour répondre aux besoins et priorités en matière de recherche et d'observation systématique (dans les domaines météorologique, océanographique et atmosphérique). 	43
3	<p>Informations sur les programmes de recherche relatifs aux changements climatiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les programmes de recherche relatifs aux changements climatiques dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation ainsi que sur l'établissement de coefficients d'émission et de données d'activité aux niveaux national et/ou régional, y compris les possibilités de renforcer ces programmes; • Précisions sur l'appui bilatéral et multilatéral reçu en vue de l'exécution de projets et de programmes dans les domaines susmentionnés; • Brève description des priorités et besoins précis identifiés en vue de renforcer les programmes de recherche. 	44

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts relatives aux autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
4	<p>Informations sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public</p> <p>Brève description des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités entreprises pour appliquer l'article 6 de la Convention, y compris les cadres institutionnels et/ou juridiques et les moyens d'en contrôler et d'en évaluer l'efficacité; • Activités et plans en cours pour intégrer les questions liées aux changements climatiques dans les programmes éducatifs nationaux (scolaires et extrascolaires); • Programmes et campagnes en cours ou prévus de sensibilisation du public et niveau de participation des parties prenantes concernées; • Lacunes, besoins et aspects prioritaires recensés en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques, y compris l'assistance internationale requise; • Processus mis en jeu dans les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, y compris les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), s'il y a lieu, et liens entre le PANA du pays et les efforts déployés au niveau national en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation du public. 	45
5	<p>Information et constitution de réseaux</p> <p>Brève description des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efforts visant à faciliter la mise en commun d'informations dans les pays, y compris les filières existantes, de façon à assurer une circulation efficace des informations au niveau local; • Efforts visant à faciliter la mise en commun d'informations entre les pays et régions en développement; • Niveau de participation aux réseaux internationaux d'information, y compris les centres d'excellence; • Difficultés rencontrées pour faciliter la mise en commun d'informations, la diffusion de ces informations et la constitution de réseaux, comme indiqué ci-dessus. 	48

Tableau 5

	<i>Recommandations du Groupe consultatif d'experts relatives aux difficultés et lacunes relevées et aux ressources financières, aux moyens techniques et aux capacités nécessaires pour y remédier</i>	<i>Renvoi aux paragraphes de l'annexe de la décision 17/CP.8</i>
1	<p>Structure d'ensemble du chapitre VI des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de répétitions et plus de conseils en vue d'améliorer les informations à communiquer au sujet des besoins et de l'assistance: • Par exemple, présentation distincte d'informations sur les difficultés, lacunes et besoins associés à l'exécution des activités sur les difficultés et lacunes liées à l'établissement et à l'amélioration des communications nationales; • Par exemple présentation d'informations sur les projets et les mesures dans le chapitre correspondant (adaptation, transfert de technologies, etc.); • Autre solution: intégration des informations sur les difficultés, les lacunes, les besoins et l'assistance en matière d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologies dans les principaux chapitres traitant de ces sujets, de façon que le chapitre pertinent puisse être consacré aux besoins, aux difficultés et aux lacunes concernant l'établissement des communications nationales; • Présentation d'informations sur les besoins institutionnels à satisfaire pour assurer la continuité du processus d'établissement des communications nationales. 	Tous, mais en particulier 49, 53 et 54
2	<p>Présentation d'informations sur les ressources financières:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'utilité des tableaux pour la présentation d'informations sur les ressources financières et les appuis techniques reçus par source; • Présentation d'informations décrivant les contributions du pays pour faire apparaître les coûts réels de l'établissement des communications nationales (coûts liés à la préparation, à l'activité proprement dite et à la collecte de données, par exemple). 	50 et 51
3	<p>Présentation d'informations sur les projets à financer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'utilité qu'il y aurait à inclure une annexe et un modèle de présentation pour pouvoir communiquer des informations plus détaillées en ce qui concerne la liste des projets d'atténuation à financer; 	52

